

-eConstruction-

Dossiers format papier

Formation Utilisateurs
eConstruction



Dossier format papier

Saisie du dossier

- Un requérant a la possibilité de transmettre sa demande en format papier auprès de l'autorité compétente.
- Le Technicien(ne) SeCC/communal(e) doit numériser le dossier en tant que représentant pour le requérant, le propriétaire et l'auteur des plans avec le rôle « Gestion dossier ». Les documents numériques doivent être importés et les documents papier doivent être scannés et importés, les données du dossier seront enregistrées de manière structurée dans eConstruction.
- Une procuration n'est pas nécessaire pour l'autorité qui saisit le dossier dans la plateforme pour le requérant.
- Dans le cas d'un dossier déposé en format papier, la plateforme est seulement un moyen de traitement administratif du dossier (transmission du dossier dans les services, gestion administrative, etc.).
- Le dossier en format papier saisi par le Technicien(ne) dans la plateforme n'a pas de valeur juridique probante. C'est pourquoi le dossier en format papier doit être conservé car il porte la valeur juridique.

Dossier format papier

Gestion du dossier

- Une fois que le dossier a atteint l'état « Examen formel », il est important que la case « Dossier en format papier » soit cochée sous « Gestion administrative » afin que le Technicien(ne) puisse agir au nom du Gestion dossier.
- Le Technicien(ne) SeCC/communal(e) peut répondre au nom du gestion dossier aux demandes de compléments ainsi que pour les états suivants jusqu'au permis d'habiter/d'utiliser avec le rôle Technicien(ne) SeCC/communal(e). Le Technicien(ne) doit faire toutes les communications avec le requérant et les opposants en format papier (ex. envoi des demandes de compléments et envoi de la décision et ses pièces annexes).
- Les décisions doivent être imprimées et signées de manière manuscrite. Elles doivent être ensuite scannées et importées dans le répertoire « Décision » de la plateforme.
- Le Technicien(ne) SeCC/communal(e) clique sur le bouton « Envoyer décision ». Cette action envoie la décision au SeCC, en cas de compétence communale, et aux services consultés.

Dossier format papier

Dossier déposé dans le cadre d'un dossier papier

- Vérifier que la case « Demande format papier » soit cochée dans la gestion administrative
- Une alerte s'affiche pour informer les utilisateurs que le dossier a été déposé en format papier.

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE - 2022-10001. ETAT : DÉCISION

1

Demande format papier

Informations

Ouvrage & Bien-fond

Formulaires spécifiques

Gestion contrôle d'accès dossier

Signatures

Responsable dossier

Gestion administrative

Gestion administrative

Demande format papier

Dates

Date de réception du dossier 07.01.2022